



**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA LIGUE REGIONALE DE GOLF DE PARIS ILE-DE-FRANCE
DU 18 MARS 2023**

Le 18 mars 2023 à 10h30, les associations sportives se sont réunies au Golf National et via vidéoconférence sur convocation régulière du Président, en assemblée générale ordinaire de l'association dénommée « Ligue Régionale de Golf de Paris Ile-de-France ».

Monsieur Bertrand MAYER, Président de la Ligue Paris Île-de-France, es-qualité préside la séance.

Monsieur Philippe LE COZ est désigné comme secrétaire de séance par le Président.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

1. Présentation du PV d'AG du 19 mars 2022
2. Rapport moral et rapport sportif pour l'année 2022
3. Présentation des comptes de la Ligue de Paris Île-de-France au 31/12/2022
4. Rapport financier 2022 et projet de budget 2023
5. Avis du Commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation de nouveaux membres au sein du comité directeur et modifications au sein du bureau directeur
7. Ratification de la Présidence d'honneur de Jean-Claude Percerou
8. Vote des résolutions
9. Intervention de Christophe Muniesa, Directeur général FFGolf
10. Questions diverses

Le bureau procède ensuite à la vérification de la feuille de présence ainsi qu'à la régularité des pouvoirs annexés. Après l'avoir certifiée exacte avec les autres membres du bureau, le Président déclare que 46 membres sont présents ou représentés sur les 284 répertoriés sur la feuille de présence réunissant 519 voix sur les 1354 répertoriées sur la feuille de présence.

Le Président informe ensuite les membres du Comité qu'ils peuvent consulter sur le site internet de la Ligue Paris Île-de-France les documents et renseignements nécessaires aux délibérations :

- Justificatifs de l'envoi des convocations
- Les comptes annuels de l'exercice 2022
- Le rapport moral 2021 et le rapport sportif 2022
- Le rapport financier 2022 et le projet de budget 2023
- Le texte des résolutions proposées

Plc *h*



Le Président ouvre ensuite la discussion au cours de laquelle il fournit tous renseignements et explications complémentaires à tout requérant. La discussion close, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

1) Vote des résolutions :

Première résolution :

L'Assemblée Générale approuve le Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 19 mars 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est votée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le rapport moral et le rapport sportif 2022

Cette résolution, mise aux voix, est votée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier sur les comptes de l'exercice 2022 approuve ce rapport et les dits comptes et donne quitus de leur gestion aux membres du Comité Directeur.

Cette résolution, mise aux voix, est votée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

Après présentation du budget et des projets liés à l'exercice 2022, l'Assemblée Générale approuve le budget 2023 tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution, mise aux voix, est votée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale, ratifie la cooptation de trois nouveaux membres (Annie ROUDAUT ; Georges ATIE ; Claude ROZNER) au sein du comité directeur.

Cette résolution, mise aux voix, est votée avec 518 voix POUR et 1 abstention.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale, ratifie la Présidence d'honneur de Jean-Claude Percerou.

Cette résolution, mise aux voix, est votée à l'unanimité.

PC *h*



2) Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président lève la séance à 12H50.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et le Secrétaire, après lecture, pour valoir et faire valoir.

Le Président
Bertrand MAYER

Secrétaire
Philippe LE COZ